

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
GENERALE

T/PET.10/214  
7 janvier 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE M. WILLIAM V. VITARELLI CONCERNANT LE TERRITOIRE  
SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85  
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

160 Kawelo Rd.  
Haiku, Maui - Hawaii 96708

Le 28 décembre 1982

Monsieur le Secrétaire du  
Conseil de Tutelle  
Organisation des Nations Unies  
New York, N.Y. 10017

Monsieur le Secrétaire,

Fonctionnaire en retraite du Territoire sous tutelle, j'ai passé plus de 25 ans au service du développement de la Micronésie. J'ai été administrateur de l'enseignement aux Palaos pendant quatre ans, administrateur assistant de district aux Palaos, directeur assistant de l'enseignement pour le Territoire sous tutelle, représentant du Haut Commissaire dans les îles Ebeye-Marshall, coordonnateur du Peace Corps et, enfin, administrateur du développement communautaire.

Depuis mon départ à la retraite, je me tiens au courant de l'évolution politique et sociale de la Micronésie, en particulier des Palaos, dont les habitants, comme vous le savez, seront consultés sous peu par référendum sur l'Accord de libre association.

J'ai étudié de très près cet accord et j'ai la conviction que ses incidences revêtent une importance capitale pour l'avenir de la population des Palaos.

C'est avec consternation que j'ai appris, par des témoins directs - mes relations aux Palaos - que la plupart des habitants ne comprennent même pas ce que signifient les termes de l'Accord.

A mon sens, ce n'est que justice que les Palaosiens disposent du temps nécessaire pour étudier tous les aspects de cet accord, dans leur propre langue, avant de le signer. Je vous demande de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour ajourner le référendum jusqu'à ce que l'Accord ait été traduit et le texte distribué dans tout le district.

Veillez agréer, etc.

(Signé) William V. VITARELLI

-----